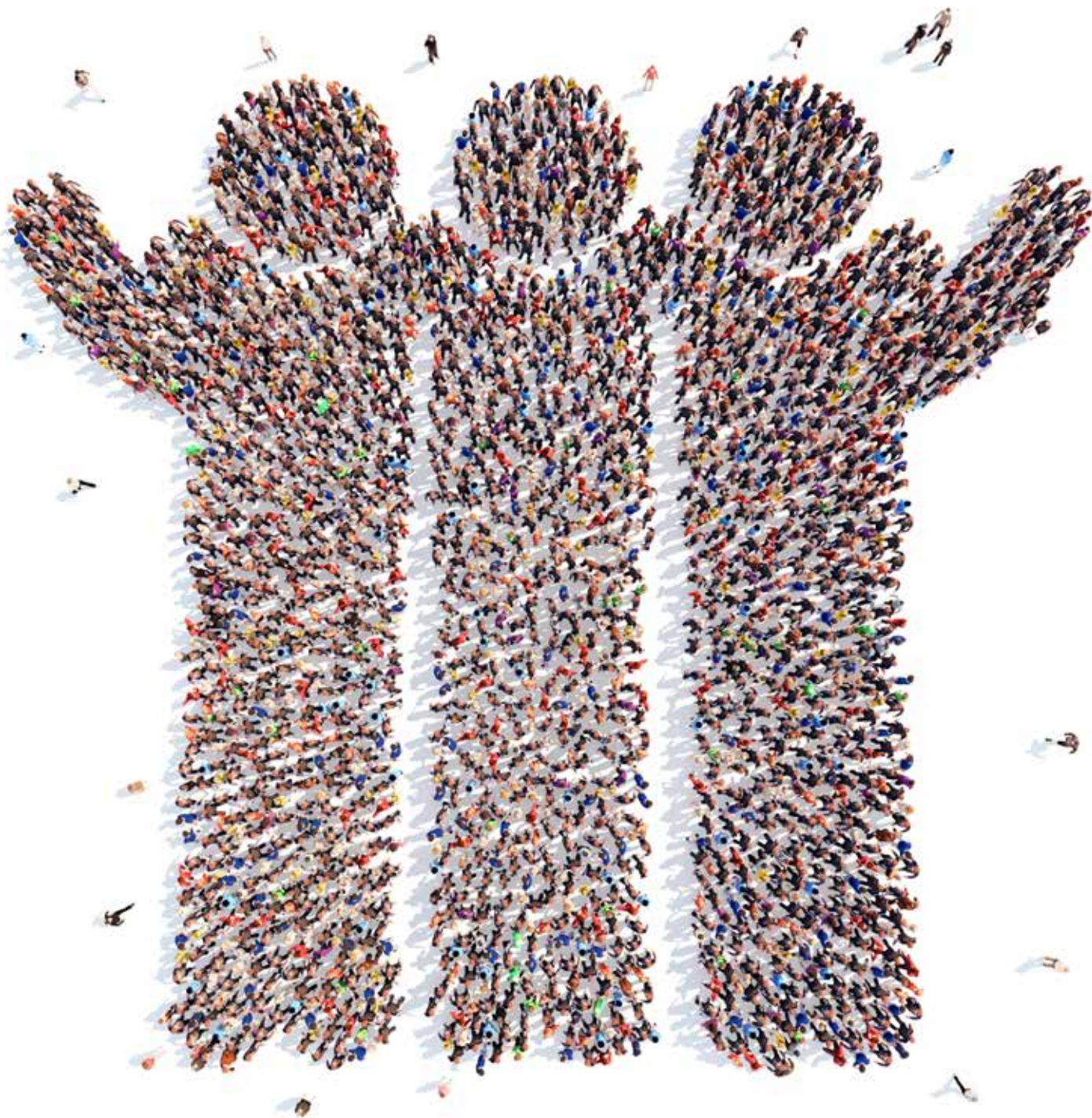




L'AIDE JURIDIQUE EN PREMIÈRE LIGNE

RAPPORT ANNUEL 2017

 La Fondation
du droit
de l'Ontario
Améliorer l'accès à la justice

SOMMAIRE

Message de la présidente du conseil	3
Faits saillants sur l'octroi de subventions : exploration le rôle des travailleurs communautaires qui aident les personnes ayant des problèmes juridiques	5
Le réseau offre une approche holistique pour aider les clients	12
Rendre le droit plus accessible aux jeunes difficiles à atteindre	14
La formation des intermédiaires de confiance favorise la diffusion de renseignements de qualité dans la collectivité	16
Faits saillants du Fonds d'accès à la justice : un nouveau financement permet de répondre aux besoins juridiques des Autochtones, des mineurs et des jeunes, des demandeurs d'asile, des familles et d'autres groupes	18
La professeure Reem Bahdi, championne des droits de la personne, reçoit le prix Guthrie.....	22
Subventions accordées en 2017	24
Fonds d'aide aux recours collectifs	
Message de la présidente.....	32
Points saillants sur le plan financier du Fonds d'aide aux recours collectifs.....	34
Comité des recours collectifs	38
Points saillants sur le plan financiers	40
Gouvernance et personnel	
Conseil d'administration	43
Personnel.....	43

Message de la présidente du conseil

UNE AIDE DE CONFIANCE

À la Fondation du droit de l'Ontario, nous voulons que l'aide juridique soit là où les gens se trouvent. Les intervenants communautaires de première ligne (aussi connus sous le nom d'intermédiaires de confiance) représentent souvent la première et parfois la seule ressource vers laquelle le public se tourne pour régler un problème juridique. Dans certaines situations, c'est un intermédiaire de confiance qui aide un client à comprendre que son problème comporte un élément relevant du droit. Puisque les membres du public se sentent à l'aise de se confier aux intervenants de première ligne, c'est une voie qui les met dans de bonnes dispositions pour prendre des mesures en vue résoudre leurs problèmes juridiques.

Depuis janvier 2015, la Fondation a accordé 30 subventions totalisant près de 2 millions \$ pour la réalisation de projets qui portaient exclusivement sur la formation et d'autres mesures de soutien à l'intention des intermédiaires de confiance. Au cours de la même période, nous avons accordé 82 subventions supplémentaires qui ont bénéficié en partie aux intermédiaires de confiance grâce à divers programmes.

Une des priorités stratégiques de la Fondation est de mieux comprendre les effets de notre financement pour mieux les communiquer. C'est pourquoi nous avons commandé un rapport de recherche, intitulé *Une aide de confiance – Le rôle d'intermédiaire de confiance attribué aux travailleuses et travailleurs communautaires qui aident les gens ayant des problèmes juridiques*, pour avoir une connaissance pratique de l'importance et de la nature de l'aide offerte par les intermédiaires de confiance et pour apprendre comment on pourrait la renforcer.

Le présent rapport annuel est un des moyens par lesquels nous communiquons les conclusions et recommandations issues de ces travaux de recherche aux bénéficiaires de nos subventions et, de manière générale, aux organismes à but non lucratif et au secteur de la justice. Nous appliquons également ce que nous avons appris à nos propres mécanismes d'octroi de subventions.

ÉQUILIBRER LES INTÉRÊTS

La principale source de recettes de la Fondation est le taux de rendement des comptes en fidéicommis mixtes des avocats et des parajuristes. Les récentes hausses des taux de rendement nous ont permis d'envisager de nouvelles possibilités de financement. Ainsi, nous avons lancé un nouveau programme de subventions appelé Catalyse qui assurera un cycle de financement de base triennal à un nombre accru d'organismes à but non lucratif qui œuvrent à la faveur de l'accès à la justice. La hausse de nos recettes a également bénéficié à Aide juridique Ontario puisque cet organisme reçoit 75 % de celles-ci en vertu de la loi.

Toutefois, puisque les recettes de la Fondation dépendent des taux d'intérêt, elles demeurent volatiles. La prudence en matière de gestion financière nous commande d'orienter notre démarche vers les besoins actuels, mais aussi de prévoir les défis et les occasions à venir.

LE DROIT DE LA FAMILLE ET AUTRES ACTIVITÉS DE SUBVENTION

Le dernier exercice a été marquant et bien rempli au chapitre des subventions. En comptant les 38,3 millions de dollars versés à Aide juridique Ontario, le Fonds d'accès à la justice national et toutes les autres subventions, nous avons consacré plus de 50,8 millions à l'accès à la justice en 2017.

Pour répondre aux besoins et aux défis énormes en droit de la famille, nous avons lancé un appel à demandes de subvention ciblé afin d'encourager la mise en œuvre d'idées nouvelles et innovantes dans ce domaine. Des faits saillants à ce sujet sont présentés à la page 18.

CHANGEMENTS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au début de 2018, Ross Earnshaw, associé de Gowling WLG à Kitchener et conseiller du Barreau, a quitté ses fonctions au conseil d'administration après trois années de bons et loyaux services. Nous pouvons toujours compter sur lui et ses conseils solides et judicieux.

Nous avons eu le plaisir d'accueillir Paul M. Cooper, associé de Cooper Jørgensen, au sein de notre conseil d'administration. M. Cooper se présente avec une vaste expérience pour ce qui est d'aider les gens à composer avec des problèmes juridiques qui sont de nature à changer leur vie, à des moments où ils sont on ne peut plus vulnérables. Cette expérience lui donne beaucoup de poids à la Fondation et auprès des bénéficiaires de nos subventions.



Linda Rothstein
Présidente, Fondation du droit de l'Ontario



Faits saillants sur l'octroi de subventions : exploration le rôle des travailleurs communautaires qui aident les personnes ayant des problèmes juridiques

Les Ontariennes et Ontariens ont accès à de l'information et à de l'aide juridiques par l'entremise des agents et agentes d'établissement, des employé(e)s des parcs et des services de loisirs, des conseillers et conseillères, des infirmiers et infirmières et des bibliothécaires. Ce que ces personnes ont en commun, c'est le lieu où elles travaillent et la manière dont elles le font : elles sont en première ligne, fournissant tous les jours de l'aide et des services aux gens.

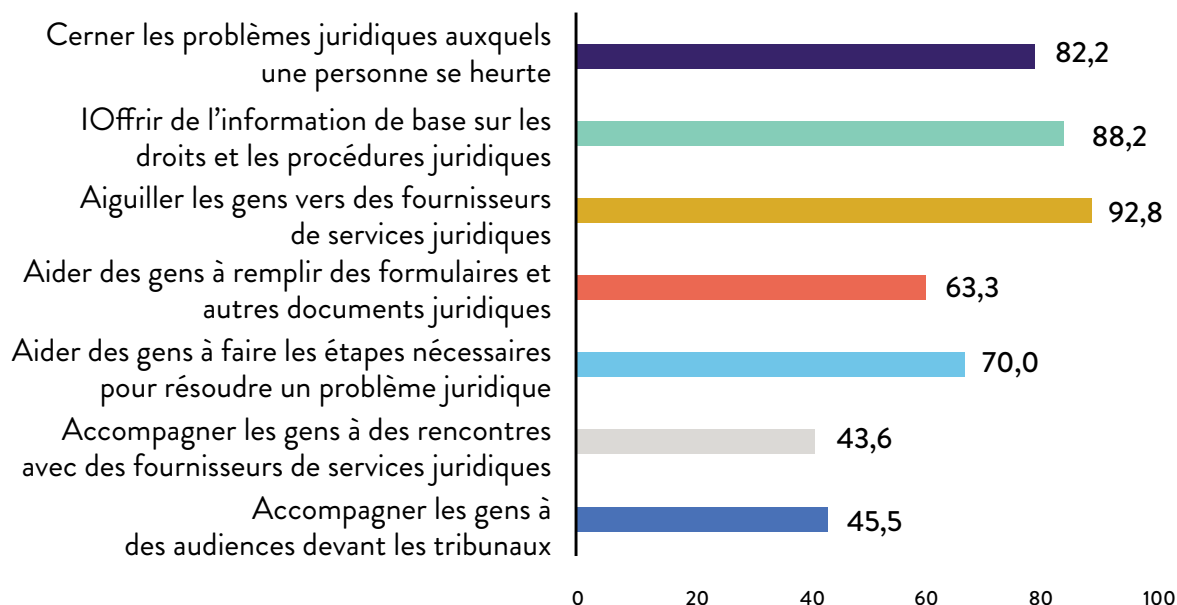
Pour la première fois, une nouvelle recherche commandée par la Fondation du droit de l'Ontario a examiné le rôle des travailleurs de première ligne, aussi appelés « intermédiaires de confiance », dans l'ensemble de la province en matière d'information et d'aide juridiques.

« Les intermédiaires de confiance constituent la première, et parfois la seule, ressource vers laquelle les gens qui cherchent de l'aide se tournent », a déclaré Linda Rothstein, présidente du conseil d'administration de la Fondation du droit de l'Ontario. « Parfois, les gens ne savent pas que leur problème est d'ordre juridique. C'est pourquoi le rôle d'intermédiaire de confiance est d'une importance capitale. Les intermédiaires de confiance sont sur le terrain pour aider leurs clients à cerner les problèmes juridiques auxquels ceux-ci se heurtent, fournir de l'information juridique, aiguiller des personnes vers des ressources juridiques ainsi qu'offrir d'autres types de soutien pour aider les gens à résoudre leurs problèmes juridiques. »

Le rapport, *Une aide de confiance: Le rôle d'intermédiaire de confiance attribué aux travailleuses et travailleurs communautaires qui aident les gens ayant des problèmes juridiques*, présente les résultats d'une analyse documentaire, d'un examen des dossiers, de groupes de discussion, d'entrevues et d'un sondage auprès de plus de 400 personnes, dont plus de 230 travailleurs de première ligne d'organisations non juridiques.

Les intermédiaires de confiance fournissent de l'aide de diverses façons. Les 231 travailleurs de première ligne qui ont répondu à notre sondage ont indiqué que l'activité la plus courante est de fournir des références à des fournisseurs de services juridiques (93 %), suivies de renseignements de base sur les droits et les procédures juridiques (88 %).

Aide offerte par les travailleuses et travailleurs communautaires (en %)



Les intermédiaires de confiance n'accomplissent pas ce travail seuls. Les professionnelles et professionnels du droit les aident, eux et les organismes communautaires, à offrir ce soutien à leurs clients. Les cliniques juridiques communautaires de l'Ontario et d'autres professionnelles et professionnels du droit ont formé des partenariats productifs avec des organismes communautaires. Des avocats et avocates, des parajuristes et des étudiants et étudiantes en droit offrent de la formation, partagent des services et développent des réseaux d'aiguillage. Toutefois, la recherche a révélé qu'on pourrait en faire davantage pour aider les intermédiaires de confiance à établir des liens avec les professionnelles et professionnels du droit afin de mieux servir le public. Les personnes ayant des besoins juridiques retirent les plus grands avantages lorsque les intermédiaires de confiance et les professionnelles et professionnels du droit travaillent en collaboration.

Par ailleurs, les avantages de la collaboration sont réciproques et non uniquement propres aux organismes communautaires. Les professionnelles et professionnels du droit expliquent comment la participation constante d'un intermédiaire de confiance les a aidés à mieux comprendre l'ensemble de la situation d'un client. De par sa nature, le travail en collaboration a permis d'adopter une approche globale pour servir le client. La professionnelle ou le professionnel du droit peut répondre aux besoins juridiques des clients et se renseigner sur les ressources qui pourraient les aider à régler tout problème connexe, comme le logement et la santé, auquel les clients pourraient également faire face.

« Pour la première fois, nous avons une image riche et détaillée de la contribution du secteur communautaire de l'Ontario à l'aide fournie aux personnes aux prises avec des problèmes juridiques », a déclaré Tanya Lee, directrice générale de la Fondation du droit de l'Ontario. « Maintenant, nous devons faire participer les secteurs juridique et communautaire et trouver d'autres moyens d'apprendre les uns des autres et de travailler ensemble. En définitive, nous nous intéressons surtout aux moyens de mieux servir le public et de faire progresser l'accès à la justice. Pour ce faire, les secteurs juridique et communautaire devraient partager la

responsabilité et collaborer pour rencontrer la clientèle là où elle se trouve et fournir une aide intégrée ».

La recherche a été commandée par la Fondation du droit de l'Ontario afin que le donneur de subvention puisse avoir une image plus complète du travail des intermédiaires de confiance, de ce qui fonctionne et de ce qui pourrait être amélioré. Depuis de nombreuses années, la Fondation comprend et soutient le rôle unique et important que jouent les intermédiaires de confiance. Depuis janvier 2015, la Fondation a accordé 30 subventions totalisant près de 2 millions de dollars et versées exclusivement aux fins de formation et d'autres soutiens destinés aux intermédiaires de confiance, et 82 subventions supplémentaires totalisant près de 13 millions de dollars et ayant bénéficié en partie à des intermédiaires de confiance.



Apprentissages clés

Les intermédiaires de confiance jouent un rôle important en aidant les gens à accéder à la justice.

Les travailleurs de première ligne établissent des relations de confiance, offrent un soutien essentiel et fournissent un service indispensable avec un sens de l'engagement inspirant. Ils ont à cœur de participer à la formation et de recevoir un soutien afin qu'ils puissent, à leur tour, aider ceux qui s'adressent à eux.

Les travailleurs de première ligne offrent aux gens de l'information juridique, les aiguillent vers des services juridiques, aident les clients à remplir des formulaires et les accompagnent aux rencontres avec les fournisseurs de services juridiques. Les travailleurs communautaires ne peuvent pas donner de conseils juridiques, mais ils peuvent aider les gens à mieux comprendre le droit et à naviguer dans le système juridique.

Les cliniques juridiques et les praticiens et praticiennes du droit ont noué des partenariats fructueux avec des intermédiaires de confiance et appuient leur travail de diverses façons. Néanmoins, les travailleurs et travailleuses de première ligne ont souvent de la difficulté à trouver des professionnels du droit pour les aider, eux et leur clientèle.

On peut en faire davantage pour établir des liens entre les organismes communautaires et les intermédiaires de confiance et les fournisseurs de services juridiques. Les liens, les partenariats et la collaboration sont essentiels pour améliorer l'accès à la justice.

QUELQUES-UNS DES PROPOS DES PERSONNES INTERROGÉES D'APRÈS LES ENQUÊTES DE RECHERCHE

« Lorsqu'on informe les gens, ils sont mieux armés pour faire les meilleurs choix possibles. Souvent, l'intermédiaire de confiance est la première, voire la seule, source d'information juridique. »

« La plupart des gens ne consultent jamais d'avocat ou d'avocate mais consultent des travailleuses et travailleurs communautaires tout le temps. »

« Les gens qui finissent par devenir premiers intervenants et intervenantes communautaires ne connaissent pas grand-chose au droit. Or, un grand nombre des problèmes de leur clientèle, comme les problèmes de logement ou d'emploi, ont quelque chose à voir avec le droit. »

« Les premiers intervenants et intervenantes apportent leur aide quand les avocats, avocates ou parajuristes entrent en jeu. Ces personnes ont beaucoup d'information et comprennent la situation. »

« Donner un peu d'information peut être dangereux. Il se peut que les gens dépassent les limites de leurs connaissances et que la clientèle n'obtienne pas la bonne information. »

« Il y a des craintes compréhensibles mais, dans la mobilisation des intermédiaires de confiance, une optique conservatrice empêche beaucoup de gens d'accéder à une aide dans la résolution de leurs problèmes juridiques. »





Avocate auprès de Connexion Ottawa, Alexandra Derisier collabore avec les intermédiaires de confiance des organismes de proximité pour proposer une démarche globale d'aide en matière juridique.



Auprès de SKETCH, Niko Young a contribué à former les intermédiaires de confiance pour que ceux-ci comprennent mieux leurs jeunes clients et les aident à cerner et à résoudre leurs problèmes juridiques précis.



Avocate à la Clinique juridique communautaire de Hamilton, Marla Brown a coanimé des séances de formation sur les lois régissant le logement et les droits des locataires centrées sur les expériences vécues par les nouveaux arrivants et destinées aux intermédiaires de confiance.



**Les intermédiaires de confiance
œuvrent en première ligne
des organismes de proximité
en offrant de l'information
juridique, en faisant des
aiguillages et en proposant
d'autres soutiens**

**VOICI TROIS BÉNÉFICIAIRES DE SUBVENTION QUI LES
AIDENT À REMPLIR CETTE IMPORTANTE FONCTION**



A portrait of Alexandra Derisier, a Black woman with short, dark, curly hair, smiling. She is wearing a bright orange-red sleeveless top with lace detailing on the shoulders and a long, thin gold chain necklace with a large pearl and a tassel. The background is a dark, textured green.

Alexandra Derisier,
de Connexion
Ottawa

Le réseau offre une approche holistique pour aider les clients

Les gens peuvent avoir de la difficulté à comprendre leurs problèmes juridiques et le système judiciaire. C'est encore plus difficile pour les personnes aux prises avec des obstacles à la communication. Heureusement, Connexion Ottawa est là pour aider.

Son mandat est d'améliorer l'accès à la justice pour les personnes qui ne parlent ni l'anglais ni le français ou qui doivent affronter des défis de communication en raison d'un handicap ou d'une déficience sensorielle.

Connexion Ottawa est un modèle de projet unique, initié et financé par la Fondation du droit de l'Ontario. Il s'agit d'un réseau comptant plus de 50 organismes de services de première ligne œuvrant dans des secteurs très divers comme le secteur juridique, la santé, l'immigration, et les services sociaux. En unissant leurs efforts, ces organismes examinent dans leur ensemble les problèmes juridiques de la clientèle.

Dirigés par une coordonnatrice, la travailleuse sociale et l'avocate de Connexion Ottawa s'associent avec ces premiers intervenants et intervenantes (parfois appelés « intermédiaires de confiance ») pour donner à leur clientèle de l'information juridique et les aiguiller et, dans certaines situations, pour les représenter juridiquement. Connexion Ottawa offre également à ces intermédiaires de confiance une formation continue en matière d'information juridique pour qu'ils sachent comment transmettre de l'information à leur clientèle et comment l'aiguiller, de manière autonome.

« Nous privilégions une approche holistique pour bien aider nos clients : travailleurs du domaine de la santé, travailleurs sociaux, traducteurs et interprètes, bénévoles accompagnateurs et j'en passe, sont tous des gens qui contribuent à la force de notre réseau », explique Me Alexandra Derisier, une avocate de Connexion Ottawa.

« Il y avait un homme qui nous avait été référé par le Centre catholique pour immigrants et qu'on avait aidé pour l'obtention de sa résidence canadienne. Il avait déjà entamé le processus pour faire venir sa famille au Canada, mais il est tombé gravement malade et est devenu presque sourd, il était donc urgent que sa famille vienne le rejoindre afin de prendre soin de lui. On a élaboré une stratégie à l'aide de différents acteurs et sa famille a pu être réunie plus rapidement, » raconte Alexandra.

Connexion Ottawa fait travailler ensemble le milieu juridique et les organismes de proximité pour qu'ils apprennent les uns des autres et améliorent les services qu'ils proposent au public. Chaque année, les intermédiaires de confiance recommandent à Connexion Ottawa des environ 450 de clients et clientes qui, sans ce programme, n'auraient pas pu avoir accès au système de justice et en tirer les bienfaits, comme ils en ont le droit.

Selon Alexandra, « ce sont de véritables partenaires parce qu'ils ne font pas que nous référer les clients; nous travaillons ensemble. Oui, nous aidons directement les clients, mais nous travaillons aussi beaucoup en amont. Nous offrons de la formation sous différentes formes pour qu'ils puissent autant que possible, aider les gens sans avoir recours à nous. »

Les intermédiaires de confiance sont souvent la première et parfois seulement ressource à laquelle bon nombre de ces clients et clientes confient un problème, juridique ou autre. Dans certaines situations, le client ou la cliente a besoin de l'aide d'un intermédiaire de confiance pour comprendre que son problème comporte un élément juridique. Comme les membres du public sentent qu'ils peuvent se confier aux premiers intervenants des organismes de proximité, ils sont plus susceptibles de prendre des mesures afin de résoudre leurs problèmes juridiques.

Évidemment, les intermédiaires de confiance ne peuvent pas remplacer les avocats et ils ne donnent pas de conseils juridiques, mais ils acquièrent des connaissances juridiques et se familiarisent avec les lois et les différentes situations auxquelles leurs clients sont confrontés. Et cette coopération est également bénéfique pour la communauté juridique. Les professionnels du droit peuvent voir les clients et leurs problèmes juridiques d'un point de vue différent. Il encourage les praticiens du droit à être de plus en plus créatifs et flexibles.

Alexander Alfred, du Centre de services communautaire Vanier, réfère de clients à Connexion Ottawa par année: « C'est une ressource formidable qui nous aide à aider les gens. Et en cas de doute ou lorsque la question dépasse nos capacités juridiques, on sait qu'on peut compter sur Alexandra et Connexion Ottawa qui saura aider, même dans les cas les plus difficiles. »

Me Alexandra Derisier rappelle : « De nos jours, l'accès à la justice est devenu un enjeu très important et le sujet revient constamment dans les médias d'information. On sait à quel point c'est déjà complexe et ardu pour les citoyens qui faire l'affaire comprends la language et n'a aucun problème de communication... Imaginez maintenant pour ceux qui en ont. J'aime mon travail et j'en suis très fier de ce que nous faisons. »

A portrait of Niko Young, a Black man with a beard and a black headband, wearing a yellow and blue plaid shirt over a black tank top. He is sitting outdoors against a reddish-brown wall with circular patterns. The background is slightly blurred, showing some greenery and a building.

Niko Young, de ACTing
Out-Street Law Smarts

Rendre le droit plus accessible aux jeunes difficiles à atteindre

Pauvreté, itinérance, abus et discrimination. Ce sont là quelques-uns des problèmes auxquels trop de jeunes font face chaque jour. En plus de ces problèmes, et souvent liés à ceux-ci, il y a les problèmes juridiques. Les organismes communautaires mandatés pour travailler avec les jeunes vulnérables doivent être prêts à relever tous les types de défis.

« Bon nombre des problèmes auxquels les jeunes font face ne sont pas aussi simples qu'il n'y paraît à première vue. Chacun de ces

jeunes a une histoire et un passé», affirme Niko Young, travailleur dans un refuge âgé de 25 ans, ayant lui-même connu certains de ces problèmes. « Une fois que vous pouvez élargir vos connaissances sur la façon d'appuyer ces jeunes et comprendre les défis auxquels ils font face, vous êtes en mesure d'offrir un meilleur soutien. »

Niko a été formateur de jeunes, animateur, puis superviseur dans le cadre d'un projet de formation appelé Acting OUT Street Law Smarts. Le projet était une initiative de SKETCH, une entreprise artistique communautaire établie à Toronto. SKETCH travaille avec divers jeunes aux prises avec la pauvreté et d'autres difficultés qui peuvent les maintenir en marge de la société, afin de développer leur leadership et leur autonomie grâce au pouvoir transformateur des arts.

En partenariat avec des avocats et avocates et des experts juridiques, ce programme unique a été conçu et dirigé par des jeunes afin de renseigner les premiers intervenants et intervenantes sur les questions juridiques les plus courantes auxquelles les jeunes font face et sur les meilleures façons de les aider. Dans le cadre d'une série d'ateliers, les jeunes formateurs de SKETCH ont joué des scènes dramatiques devant des fournisseurs de services en se basant sur des scénarios réels auxquels ils ont fait face. Le projet, financé par la Fondation du droit de l'Ontario, a reçu deux subventions sur une période de quatre ans.

« En fin de compte, le programme a rendu la loi plus accessible aux jeunes. Il a fourni de l'information juridique sur le monde juridique parfois inaccessible », affirme Rose Gutierrez, directrice du programme SKETCH. « Nous voulions enseigner à nos participants et participantes comment remettre le pouvoir entre les mains des jeunes afin qu'ils puissent plus facilement connaître leurs droits et les faire respecter. »

Les fournisseurs de services qui ont participé à la formation ACTing Out n'offrent pas de conseils juridiques. Pourtant, ces prestataires ont été chargés d'aider les jeunes dans des situations dans lesquelles des problèmes juridiques se posent. Par ailleurs, ils sont souvent les premiers, parfois les seuls, que les jeunes approchent pour obtenir du soutien. Grâce à la formation SKETCH, ces travailleurs et travailleuses ont pu apprendre comment aider les jeunes marginalisés à cerner les questions juridiques, fournir des renseignements de base sur ces questions et, au besoin, les diriger vers des ressources juridiques. Ces premiers intervenants et intervenantes sont devenus des intermédiaires de confiance entre les jeunes et la loi.

« Il n'y a rien de plus efficace qu'un jeune ayant évolué dans votre système pour vous montrer ce qui ne fonctionne pas pour lui », indique Niko. « Il s'agissait pour chacun d'élargir ses connaissances sur la façon d'appuyer les jeunes, en particulier ceux qui s'identifient différemment, et de comprendre les défis juridiques auxquels ils font face. J'ai utilisé mes connaissances et mon expérience pour produire un effet et changer les choses. »

Les scénarios comprenaient des violations des droits de la personne, des iniquités dans la loi, le droit au logement et les droits des locataires, le harcèlement et les droits en matière d'emploi. On a demandé aux fournisseurs de services d'être des acteurs dans chaque scène. Ils ont utilisé leurs compétences et leurs connaissances pour résoudre chaque problème.

« C'était vraiment efficace pour les fournisseurs de services parce qu'ils pouvaient reconnaître les contextes et voir ce qui fonctionnait et ce qui ne fonctionnait pas pour les jeunes. Ensuite, ils ont pu trouver des moyens de faciliter le changement de façon qu'ils puissent, à l'avenir, fournir une solution qui fonctionne mieux », ajoute Niko.

Un avocat ou une avocate participait à chaque séance de formation et aidait à cerner les questions juridiques et à déterminer comment les régler efficacement. Ces questions pouvaient aller de la légitimité d'un avis d'expulsion à la compréhension des renseignements sur le sexe requis dans le cadre de l'identification légale. Les jeunes formateurs commentaient ensuite leur ressenti à la suite des actions et des paroles des premiers intervenants et intervenantes.

Le programme a eu des effets durables à long terme tant sur les premiers intervenants et intervenantes y ayant participé que sur les jeunes ayant offert le programme.

« Les participants ont acquis des connaissances sur toute une gamme de questions juridiques, qu'ils peuvent maintenant communiquer aux jeunes qui s'adressent à eux », affirme Mme Gutierrez. « Et cela a changé la façon dont nos jeunes évoluent dans le monde. Les ateliers les ont transformés en leaders, et ils peuvent maintenant emporter ces compétences avec eux n'importe où dans le monde. C'est marquant de savoir qu'on a opéré un changement dans la collectivité. »



Marla Brown, de la
Clinique juridique
communautaire de
Hamilton

La formation des intermédiaires de confiance favorise la diffusion de renseignements de qualité dans la collectivité

Pour de nombreux néo-Canadiens et néo-Canadiennes, un logement abordable et stable est essentiel à la réussite de leur transition vers le Canada. Les déplacements dus à l'embourgeoisement peuvent menacer cet élément essentiel.

« Certains propriétaires n'agissent pas de bonne foi. Et comme de nombreux locataires n'ont tout simplement pas les connaissances ou les outils nécessaires à la défense de leurs intérêts, ils quittent souvent leur logement lorsqu'on leur en fait la demande et ils se retrouvent ensuite exclus du quartier en raison des loyers inabordables », explique Cassandra Roach, coordonnatrice du projet de [dé]placement.

Le projet de [dé]placement a offert une formation sur le droit du logement aux leaders communautaires, aux nouveaux leaders communautaires et aux fournisseurs de services qui aident les néo Canadiens et néo Canadiennes dans les quartiers Riverdale et Beasley de Hamilton. Le projet est né d'une initiative du Social Planning and Research Council of Hamilton, de la Clinique juridique communautaire de Hamilton et du Core Collaborative Learning. Il a été financé par la Fondation du droit de l'Ontario, grâce à son programme de subventions Collectivités de communication.

Ce partenariat entre les organismes juridiques et communautaires a été conclu pour améliorer les capacités des premiers intervenants et intervenantes afin qu'ils puissent fournir à leur clientèle de l'information juridique de base et des références. Ces fournisseurs de services travaillent au sein d'organismes dont la mission n'est pas de fournir des conseils juridiques ou de faire de la représentation par avocat. Pourtant, leur clientèle leur fait confiance et ils sont souvent les premiers, et parfois les seuls, vers lesquels se tourne leur clientèle ayant un problème juridique. Ils deviennent des intermédiaires de confiance entre leur clientèle et la loi.

« Le fait d'avoir ces intermédiaires de confiance renforce nos collectivités », affirme Marla Brown, avocate à la Clinique juridique communautaire de Hamilton, qui a coanimé les séances de formation. « Cela renforce la confiance, d'avoir quelqu'un vers qui les gens peuvent se tourner pour obtenir de l'information et des références. Il s'agit vraiment d'améliorer l'accès à la justice. »

Les ateliers ont été conçus et dispensés par l'utilisation des pratiques exemplaires en matière d'éducation des adultes, comme des exercices interactifs et des scénarios. Ils ont traité de renseignements sur la Loi de 2006 sur la location à usage d'habitation, tels que les expulsions avec ou sans faute, l'entretien et les réparations, ainsi que les augmentations de loyer d'un pourcentage supérieur au taux légal. Ils ont également fourni des renseignements sur le zonage et les règlements municipaux et sur la façon de remplir correctement certains formulaires et documents. Me Brown affirme qu'ils ont traité de toutes les questions, qu'il s'agisse de remplir une demande d'entretien du logement et d'écrire des lettres de demande aux propriétaires ou de comprendre comment repérer les erreurs dans les avis d'expulsion. De plus, les participants et participantes à l'atelier ont appris quand une question devrait être renvoyée à la clinique juridique.

Les évaluations du projet de [dé]placement ont révélé que la formation a eu un effet direct et favorable en aidant les gens à recourir aux services juridiques dont ils ont besoin. Jusqu'à présent, il y a eu une augmentation de 30 % du nombre de fournisseurs de services qui dirigent les néo Canadiens et néo Canadiennes vers la Clinique juridique communautaire de Hamilton.

« Il y a eu une augmentation marquée du sentiment de confiance des personnes présentes, car elles savaient qu'elles pouvaient désormais mieux aider leur clientèle touchée par un déplacement », indique Mme Roach.

Selon Me Brown, l'un des participants était un réfugié syrien ayant assumé un rôle de leadership au sein de son association de locataires. « Il est devenu une ressource sûre vers laquelle les gens peuvent se tourner. Il est digne de confiance et les gens se sentent maintenant à l'aise d'aller le consulter s'ils ont des préoccupations, parce qu'ils savent qu'il a des connaissances qu'il peut leur communiquer. »

Deanna Burns a également assisté aux séances de formation du projet de [dé]placement. En tant qu'intervenante propriétaire-locataire au Good Shepherd à Hamilton, elle aide les familles à résoudre leurs problèmes de logement.

« Il était important d'acquérir des connaissances et des ressources de première main sur la façon de relier notre collectivité aux ressources dont elle a besoin », avance Mme Burns. « Si souvent, quelqu'un reçoit un avis d'expulsion et pense qu'il va se retrouver sans abri. Mais ce n'est pas forcément le cas, et il m'a été très utile d'apprendre comment il peut conserver son logement. »

Les ressources des séances ont également été d'une valeur inestimable, ajoute-t-elle. « Maintenant, j'ai des connaissances et des outils que je peux transmettre à d'autres personnes au sein de mon organisme et de la collectivité. »

C'était le but de la formation des intermédiaires de confiance, affirme Mme Roach.

« Pour renforcer les capacités de notre collectivité, nous devons nous soutenir les uns les autres. La formation des intermédiaires de confiance favorise la diffusion de renseignements exacts et de qualité dans la collectivité. »

Faits saillants du Fonds d'accès à la justice : trois nouvelles occasions de subvention visant à promouvoir l'accès de la justice dans l'ensemble du Canada

Les responsables du Fonds d'accès à la justice (FAJ) de la Fondation du droit de l'Ontario ont été très occupés en 2017. Tout au long de l'année, ils ont reçu, évalué et approuvé des demandes de subvention suscitées par trois appels à demandes. Voyez les faits saillants ci-dessous.

BESOINS JURIDIQUES DES AUTOCHTONES

But

Prendre des mesures concernant les priorités cernées par les populations autochtones en matière juridique, notamment consentir des efforts en vue de revitaliser les traditions juridiques autochtones et à réduire la surreprésentation des Autochtones dans la clientèle des réseaux de protection de l'enfance et de justice pénale.

Exemples de projets financés

- En collaboration avec la Première Nation de Kasabonika Lake, l'unité de recherche en droit autochtone de la faculté de droit de l'Université de Victoria doit contribuer à l'élaboration de lois locales grâce à l'articulation de principes et de mécanismes juridiques Anishinaabe qui portent des notions de constitution et de gouvernance essentielles comme la nationalité, les droits et libertés, le consentement, le pouvoir et la civilité.
- Les Ontario Federation of Indigenous Friendship Centres (OFIFC) dirigeront un projet de recherche et se renseigneront auprès des gardiens locaux du savoir autochtone sur les mécanismes juridiques et juridico-communautaires traditionnels afin d'explorer les moyens que les populations autochtones employaient jadis pour régler les conflits et les comportements nuisibles et les moyens par lesquels ces mécanismes peuvent améliorer le programme de justice communautaire autochtone des OFIFC.
- Le Native Law Centre doit former les acteurs du système judiciaire de toute la Saskatchewan, notamment les juges, les avocats de la défense, les avocats de la Couronne et les aides judiciaires, aux facteurs énoncés dans l'arrêt Gladue, ainsi qu'à la rédaction et à l'interprétation de rapports de type Gladue.
- L'Indian Youth Friendship Society a contribué à établir, à Thunder Bay, un tribunal des peuples autochtones chargé de soutenir, selon une démarche culturellement adaptée, les Autochtones qui doivent cheminer dans le système judiciaire. Les Aînés autochtones seront mobilisés pour faciliter la guérison des délinquants mineurs et adultes, en collaboration avec l'appareil judiciaire local.

**Approbation
de 21**

**subventions,
pour un total
de
1,9 million \$**

Appel conclu

CINQ PRIORITÉS

But

Répondre aux besoins juridiques relatifs aux mineurs et aux jeunes, aux consommateurs, à la vulgarisation juridique, à la prise en charge et à l'aiguillage, aux groupes racialisés, aux réfugiés.

Exemples de projets financés

- La Society for Children and Youth BC doit instituer un avocat des enfants qui répondra aux besoins juridiques des enfants dans les causes de droit de la famille faisant l'objet de contestation, les affaires de protection de l'enfance et d'autres affaires judiciaires auxquelles des enfants sont mêlés.
- En partenariat avec des juristes, ACORN Canada doit composer de la documentation pour offrir des ateliers de vulgarisation juridique visant à permettre aux populations marginalisées de Toronto et d'Ottawa d'accéder à la justice dans les domaines des droits des consommateurs et des services financiers parallèles.
- Rights Advocacy Coalition for Equality (R.A.C.E.) doit embaucher un directeur juridique afin d'accroître ses moyens de faire de la vulgarisation juridique, notamment de mettre au point une base de données de jurisprudence centrée sur la race dans le système de justice pénale, et de proposer aux professionnels du droit des ateliers portant sur les entraves à la justice avec lesquelles les accusés racialisés sont aux prises.
- Le Centre canadien pour la justice internationale doit faire de la vulgarisation juridique auprès des réfugiés et des immigrants qui ont survécu à de graves violations des droits de la personne, comme la torture et les crimes de guerre, pour les informer des mesures de réparation possibles au Canada et à l'échelle internationale.

**Approbation de
47 subventions,
pour un total de
3,9 millions \$**

Appel conclu

DROIT DE LA FAMILLE

But

Favoriser l'accès à la justice en droit de la famille grâce à des idées nouvelles et marquant un progrès qui atteignent les gens et leur offre une aide utile, notamment des technologies, des projets pilotes et de la recherche appliquée.

Exemples de projets financés

- L'Association des juristes d'expression française de l'Ontario, en collaboration avec Passerelle-I.D.É., doit mettre au point une formation au droit de la famille en français pour les intermédiaires de confiance qui œuvrent auprès des immigrants à Ottawa, Toronto et Hamilton. Il s'agit de faire connaître aux familles d'immigrants d'expression française le droit de la famille et le système judiciaire de l'Ontario et de leur permettre d'obtenir du soutien dans le cadre des instances en droit de la famille qui les concernent.
- L'Edmonton Community Legal Centre doit élargir ses services de manière à offrir des conseils juridiques à ses clients de tout le nord de l'Alberta avec l'aide d'avocats bénévoles et de diverses technologies, dont Skype, Facetime et WhatsApp. L'utilité de chaque technologie fera l'objet d'une évaluation qui guidera le choix du meilleur moyen d'offrir de l'aide à distance en matière juridique.
- Pour guider l'amélioration de ses formations et la recherche d'autres solutions, Family Service Toronto doit analyser les écarts dans les formations et ressources actuellement à la disposition des intermédiaires de confiance qui préparent les personnes ayant vécu de la violence intra-familiale à coopérer avec les avocats de la Cour de la famille.
- En collaboration avec diverses personnalités du milieu de la justice, le King's University College de l'université Western doit mobiliser et éduquer les avocats en droit de la famille, les aides judiciaires et les médiateurs liés aux tribunaux de l'Ontario quant à l'utilisation des services partiels dans les affaires de droit de la famille dans la province. Le King's College se concentrera sur trois domaines : les services juridiques dégroupés, l'accompagnement juridique et un programme pilote de prestation de services privés d'avocat de service. Le projet comprendra une évaluation de tous ces services.

**Approbation de
25 subventions,
pour un total de
3,2 million \$**

Appel conclu

GESTIONNAIRE APPROPRIÉ ET RESPONSABLE DES INDEMNITÉS CY-PRÈS

La Fondation du droit de l'Ontario a créé le FAJ, un fonds unique et permanent, après avoir reçu sa première indemnité cy-près en 2009. Depuis ce temps-là, la Fondation a reçu des indemnités cy-près et les a affectées au financement d'initiatives d'accès à la justice partout au Canada. Au 1er juillet 2018, le FAJ avait reçu 17 indemnités cy-près et accordé plus de 225 subventions totalisant près de 25 millions de dollars.

De nombreux tribunaux ont désigné la Fondation du droit de l'Ontario comme récipiendaire approprié et responsable des indemnités cy-près fixes et résiduelles, vu son expérience et son expertise en matière d'octroi de subventions, son vaste mandat relatif à l'accès à la justice et ses longs antécédents de gestion financière prudente. Avec d'autres indemnités cy-près, le FAJ peut continuer à élaborer des appels de financement et à accorder des subventions dans divers domaines afin d'améliorer l'accès à la justice au Canada.

Indemnités reçues au 1er juillet 2018 :

- *Cassano v Toronto Dominion Bank*, 2009 CanLII 35732 (ON SC)
- *Skopit v BMO Nesbitt Burns Inc* (8 November 2010), Essex County CV-10-15239 (ON SC)
- *Smith Estate v National Money Mart*, 2010 CanLII 1334 (ON SC)
- *Wein v Rogers Cable Communications Inc*, 2011 CanLII 7290 (ON SC)
- *Markson v MNBA*, 2012 CanLII 5891 (ON SC)
- *Carom v Bre-X Minerals Ltd*, 2014 CanLII 2507 (ON SC)
- *Krajewski v TNOW Entertainment Group* (February 2014)
- *Lee Valley Tools v Canada Post Corporation* (15 October 2014), Toronto 06-CV-320840 CP (ON SC)
- *Occhiuto v Agropur Cooperative and Natrel Ontario Inc* (15 August 2014), Toronto 05-CV-283533CP (ON SC)
- *Lawrence v Atlas Cold Storage Holdings Inc* (4 December 2014), Toronto 04-CV-263289CP (ON SC)
- *Mlinaric v North American Palladium Ltd* (16 September 2014), Windsor CV-11-16787 (ON SC)
- *Edwards v Swisher Hygiene Inc* (13 February 2015), Windsor CV-13-20282CP (ON SC)
- *Poole v PetroMagdalena Energy Corp* (26 October 2015), Windsor CV-11-16208 (ON SC)
- *Martin v Southwestern Resources Corp* (15 January 2015), Vancouver S075049 (BC SC)
- *Simmonds v Armtec Infrastructure Inc* (31 May 2016), Toronto CV-11-16465 (ON SC)
- *Carom v Bre-X Minerals Ltd* (20 April 2017), Toronto 97-GD-39574 (ON SC)
- *Arshi v Iovate Health Sciences Inc* (6 February 2018), Toronto CV-09-377907-00CP (ON SC)



La Fondation du droit de l'Ontario a eu le plaisir de remettre le prix Guthrie 2017 au professeur Reem Bahdi.

La professeure Bahdi est auteure, chercheuse et spécialiste des droits de la personne. Son champ d'intérêt se porte plus précisément sur les droits des Arabes et des musulmans au Canada. Elle a été la première conseillère à l'égalité en poste à l'Association du Barreau canadien et elle a joué un rôle important dans la constitution de l'Arab Canadian Lawyers Association.

Première Canado-Palestinienne à obtenir sa permanence comme professeure dans une faculté de droit au Canada, la professeure Bahdi est aujourd'hui professeure agrégée de la faculté de droit de l'Université de Windsor et professeure invitée du programme d'études supérieures en démocratie et droits de la personne de l'Université de Birzeit, en Cisjordanie. Elle a contribué à l'institution en 2003 d'un cours obligatoire sur l'accès à la justice dans le cursus de la faculté de droit de l'Université de Windsor et a été doyenne associée de la faculté de droit de 2012 à 2015.

Les travaux de La professeure Bahdi portent sur les droits des Arabes et des musulmans après les événements du 11 septembre 2001 et sur la formation de la magistrature en Palestine. Elle a témoigné à titre d'experte, le plus souvent à titre bénévole, dans bon nombre d'instances touchant les droits de Canadiens musulmans et la sécurité nationale, notamment à la Commission d'enquête sur les actions des responsables canadiens relativement à Maher Arar.

De 2005 à 2012, la professeure Bahdi a créé et géré un projet de développement international baptisé Karamah, mot qui signifie « dignité » en arabe. Le projet Karamah a fait la promotion de la dignité dans l'administration de la justice en Cisjordanie et a permis l'élaboration d'un modèle de formation de la magistrature permettant de faire avancer les droits de la personne.

« La professeure Bahdi a saisi l'occasion de travailler sur des questions d'accès à la justice pointues et complexes. Elle a consacré sa vie à convaincre les cœurs et les esprits, ainsi que les régimes, de promouvoir la défense des droits de la personne. Et, chose remarquable, il semble qu'elle ne fasse que commencer. »-
- Linda Rothstein, présidente, La Fondation du droit de l'Ontario

L'octroi de subventions en 2017

Éducation et information juridiques



Éducation à la justice



Services bénévoles



Secteur de la justice sans but lucratif



*Selon les titulaires de subvention représentant environ 58 % du montant total accordé au titre des subventions en 2017.

Subventions accordées en 2017

FONDS D'ACCÈS À LA JUSTICE

ACORN Canada

Droits des consommateurs et services financiers parallèles : ateliers d'éducation
Juridique du public préventifs et réactifs 65 253 \$

Université Ambrose, Canadian Poverty Institute

Projet de recherche sur la coordination dans le milieu de la justice 82 000 \$

BC Association of Aboriginal Friendship Centres

Création d'un défenseur provincial en matière de formation sur la protection de l'enfance 100 000 \$

Première Nation de Bearskin Lake

Lois de la Première Nation relatives aux substances intoxicantes, arrêté n° 2010 01 70 900 \$

Boost Child and Youth Advocacy Centre

Soutien aux victimes mineures d'exploitation sexuelle dans leurs démarches judiciaires 86 476 \$

Calgary Legal Guidance Society

Accès des Autochtones à la justice : Sahwoo Mohkaak Tsi Ma Taas
(traduction du Niitsipussin : avant d'être jugé) 100 000 \$

Centre canadien pour la justice internationale

Participation de la collectivité à la justice internationale 92 400 \$

Institut canadien de recherche sur le droit et la famille

Évaluation du projet pilote de conférences d'intervention précoce obligatoires mené en Alberta 15 000 \$

Centre québécois du droit de l'environnement

Projet Phoenix : enfin des mesures d'éducation juridique du public, de prise en charge et
d'aiguillage en matière de droit de l'environnement au Québec 95 000 \$

Première Nation des Chippewas of the Thames

Création d'outils juridiques et de politiques pour la protection de l'eau de source : initiative de
trois Premières Nations (Chippewa/Munsee/Oneida) et de l'Association canadienne du droit
de l'environnement 108 198 \$

Clinique juridique Juripop

Services juridiques en région urbaine 40 000 \$

Community Legal Assistance Services for Saskatoon Inner City Inc. Initiatives systémiques qui éliminent les obstacles et donnent des moyens à la population locale	100 000 \$
Community Legal Information Association of PEI Inc. Facilité d'accès et très bons résultats – modèle d'amélioration continue des mesures de vulgarisation juridique, d'accueil et d'aiguillage	30 000 \$
Éducaloi Le droit dans les salles de classe : accessible, pertinent, intéressant et instructif La santé juridique des jeunes mamans	96 876 \$ 94 714 \$
Family Service Toronto Droit familial axé sur les traumatismes	14 875 \$
For Youth Initiative RISE 2.0	86 137 \$
Fredericton Legal Advice Clinic 2015 Inc. Clinique d'accès des mineurs à la justice et programme d'intervention sur le terrain	99 800 \$
iHuman Youth Society Échanges sur l'accès à l'éducation juridique	24 557 \$
Département de droit autochtone à la faculté de droit de l'Université de Victoria Kipimoojikewin (« ce que nous apportons avec nous ») : comment le droit Anishinaabe appuie la gouvernance locale	148 240 \$
Justice Education Society of B.C. Aide juridique virtuelle et formulaires judiciaires	100 000 \$
JusticeTrans JusticeTrans	14 090 \$
Association des juristes d'expression française de l'Alberta Activités de vulgarisation juridique à l'intention des francophones de l'Alberta	100 000 \$
Association des juristes d'expression française de l'Ontario De l'information juridique sur mesure	54 500 \$
Legal Help Centre of Winnipeg, Inc. Projet de clinique de droit des consommateurs	95 480 \$
Legal Information Society of Nova Scotia (LISNS) Projet d'éducation juridique du public en Nouvelle-Écosse (projet PLENS)	100 000 \$

Luke's Place (centre de soutien et de ressources pour les femmes et les enfants) Le passage devant le Tribunal de la famille et la suite – Carnet de survie à l'intention des Femmes victimes d'un conjoint violent	78 500 \$
Clinique juridique du Mile End Clinique juridique de Parc-Extension	99 000 \$
National Council of Canadian Muslims Production du guide <i>Know your rights, know your responsibilities</i>	100 000 \$
Native Law Centre Projet de formation portant sur les facteurs Gladue (projet GAP)	84 945 \$
Réseau ontarien d'éducation juridique Jeu de simulation de l'accès à la justice	64 000 \$
Prince Edward Island Parenting Coordination Society Dépistage de la violence familiale, des abus et des déséquilibres des forces : atelier à l'intention des coordonnateurs des tâches parentales et d'autres spécialistes du règlement des litiges	7 765 \$
Pro Bono Québec Hôpital de Montréal pour enfants	97 976 \$
Centre pour la défense de l'intérêt public Amélioration de la protection des gens qui ont recours au prêt sur salaire au Canada	97 750 \$
Public Legal Information Association of Newfoundland and Labrador Création d'un portail d'accès à la justice en ligne pour Terre-Neuve-et-Labrador	100 000 \$
Reach Canada Programme REACH pour les jeunes	14 797 \$
Rights Advocacy Coalition for Equality (R.A.C.E.) Organisme Rights Advocacy Coalition of Equality	70 000 \$
Département de psychologie de l'université Ryerson Évaluation formatrice et récapitulative d'un programme visant les mineurs pris en charge par les services de protection de l'enfance qui passent à la délinquance en Ontario	92 264 \$
Legal Innovation Zone (LIZ), université Ryerson Création d'un portail de présélection, d'éducation et de triage en ligne visant à faciliter la résolution des litiges en matière familiale	100 000 \$
Society for Children and Youth of BC Initiative en faveur d'un avocat des enfants	300 000 \$

Somali Canadian Association of Etobicoke

Le système de justice de l'Ontario : comprendre la *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents*

69 100 \$

Ontario Federation of Indigenous Friendship Centres

Initiative provinciale de formation sur les droits des populations autochtones [an 2]

37 398 \$

Projet de recherche sur les traditions juridiques et judiciaires autochtones

100 000 \$

Union des travailleurs et travailleuses accidentés ou malades

Questions de droits

42 500 \$

Union of Ontario Indians

Initiative de sensibilisation à la protection de l'enfance du service juridique de la Nation

Anishinabek

15 000 \$

Initiative de revitalisation des traditions juridiques de la Nation Anishinabek

150 000 \$

Faculté de droit (département de common law) de l'Université d'Ottawa

Programme d'appui au parrainage de réfugiés : plan triennal

154 440 \$

Faculté de droit de l'Université de Windsor

Création d'une base de données jurisprudentielles à l'intention des plaideurs se représentant seuls

14 688 \$

Faculté de droit de l'Université de Victoria – Access to Justice Centre for Excellence

Projet Coûts déboursés : calculer les coûts réels du tribunal de la famille

15 000 \$

Total des subventions du Fonds d'accès à la justice

3 919 619 \$

SUBVENTIONS ORDINAIRES**Afghan Women's Organization**

Get it right, know your rights! (projet Faites bien les choses : connaissez vos droits !)

12 782 \$

Association des étudiants noirs en droit du Canada

Conférence annuelle de 2018

20 000 \$

Fondation canadienne pour l'éducation en matière de libertés civiles

Activités de programme de 2018

221 100 \$

Conseil canadien pour les réfugiés

Amélioration de l'accès des réfugiés et des migrants sans défense à la justice

15 000 \$

Réseau juridique canadien VIH/sida

Sauver des vies au moyen du droit : faire connaître le texte de loi qui élimine un obstacle au recours aux services d'urgence dans les cas de surdose	15 000 \$
Voix des travailleuses et travailleurs du sexe : projet Affidavit	97 895 \$

Institut national canadien pour les aveugles – division de l'Ontario

Projet Prenez connaissance de vos droits	100 000 \$
--	------------

Éducation juridique communautaire Ontario

CLEO's Centre for Research and Innovation	95 000 \$
Secrétariat du programme des collectivités de communication	114 000 \$
Your Legal Rights/Steps to Justice 2017-2018	140 000 \$

Programme des collectivités de communication**Hispanic Development Council**

Protection des aînés latinos sous le régime du droit et des droits de la personne en Ontario	48 060 \$
--	-----------

KCWA Family and Social Services

Le pouvoir par la connaissance : mettre le droit à la portée des groupes marginalisés ne comprenant pas l'anglais	49 400 \$
---	-----------

Centre d'emploi KEYS

Les nouveaux arrivants et les lois	49 901 \$
------------------------------------	-----------

Muslim Resource Centre for Social Support and Integration

Donner aux leaders locaux des moyens d'intervenir face aux violences dans la famille au stade de détection précoce	50 000 \$
--	-----------

Connexion Ottawa/Région de communication

Services juridiques communautaires d'Ottawa	256 560 \$
---	------------

Council of Agencies Serving South Asians

Accès des réfugiés aux possibilités : projet d'éducation juridique des jeunes réfugiés	56 000 \$
--	-----------

Ecojustice Canada

Initiative concernant la « vallée chimique » du Canada	10 000 \$
--	-----------

Société Elizabeth Fry du Nord-Ouest de l'Ontario

Participation du système judiciaire dans le contexte du sans-abrisme et de l'insécurité sur le plan du logement chez les femmes : évaluation des problèmes juridiques et de besoins en programmes à Thunder Bay	14 937 \$
---	-----------

FCJ Refugee Centre

Cliniques œuvrant pour la protection des migrants	50 000 \$
---	-----------

Innocence Canada	
Activités de programme (juillet-décembre 2017)	115 000 \$
Activités de programme de 2018	230 000 \$
La Passerelle-I.D.É	
Accès des immigrants francophones de l'Ontario à la justice en français	30 000 \$
Association des juristes d'expression française de l'Ontario	
Journée du droit de 2018	15 000 \$
Commission du droit de l'Ontario	
Activités de programme de 2017-2018	550 000 \$
Law in Action Within Schools	
Activités de programme de 2018-2019	100 000 \$
Programme d'emplois d'été de 2018 de LAWS	15 000 \$
Ensemble des subventions accordées aux facultés de droit pour 2018-2019	
Faculté de droit de l'université Lakehead	153 000 \$
École de droit Osgoode Hall	306 000 \$
Faculté de droit de l'université Queen's	254 000 \$
Département de droit civil de la Faculté de droit de l'Université d'Ottawa	153 000 \$
Département de common law de la faculté de droit de l'Université d'Ottawa	306 000 \$
Faculté de droit de l'Université de Toronto	254 000 \$
Faculté de droit de l'université Western Ontario	254 000 \$
Faculté de droit de l'Université de Windsor	254 000 \$
Luke's Place (centre de soutien et de ressources pour les femmes et les enfants)	
Élargissement des services virtuels en droit de la famille aux femmes victimes de violence	100 000 \$
Metropolitan Action Committee on Violence Against Women and Children (METRAC)	
Activités de programmes de 2017-2018	293 575 \$
Syndicat national des cultivateurs – Ontario	
Fournir des informations et des outils juridiques aux jeunes agriculteurs	12 000 \$
Native Law Centre	
Soutien de la mission de cet organisme	20 000 \$
Réseau ontarien d'éducation juridique	
Activités de programme de 2017-2018	850 000 \$
École de droit Osgoode Hall	
Initiative en faveur de l'accès à la justice : la Cour des petites créances	15 000 \$
Réflexion conceptuelle et technologie : répondre aux besoins des jeunes Autochtones en matière de justice	11 800 \$

Pro Bono Ontario

Subvention extraordinaire pour 2018	300 000 \$
Activités de programme de 2018	800 000 \$
Évaluation de Law Help Ontario	52 000 \$
Emploi d'été pour étudiant dans le cadre d'un partenariat médical et juridique	10 000 \$

Réseau national d'étudiant(e)s pro bono

Activités de programme de 2017-2018	541 396 \$
Renforcement de la gouvernance, étape 3	8 842 \$

Bourses d'études sur les questions d'intérêt public pour 2018-2019

Amnesty International Canada	69 500 \$
Clinique commémorative Barbra Schlifer	69 500 \$
Centre canadien pour la justice internationale	69 500 \$
Association canadienne des libertés civiles	69 500 \$
Innocence Canada	69 500 \$
Peacebuilders International (Canada)	69 500 \$
Centre pour la défense de l'intérêt public	69 500 \$

Reach Canada

Projet local d'élargissement des services d'aiguillage juridique	60 572 \$
--	-----------

Romero House

Recours pour les réfugiés roms, projet d'intervention sur le terrain et de mobilisation	14 940 \$
---	-----------

Fonds Roy & Ria McMurtry

Fondation de la bourse d'études Seconde Chance, dotation Roy & Ria McMurtry pour 2016-2017	5 000 \$
--	----------

SKETCH Working Arts for Street-Involved and Homeless Youth

Projet Les arts et la justice transformatrice	100 000 \$
---	------------

Arab Community Centre of Toronto

Ma'aloumat : initiative visant à faire connaître le droit de la famille canadien aux nouveaux arrivants d'expression arabe dans l'agglomération torontoise	15 000 \$
--	-----------

Barreau de l'Ontario

Groupe d'action sur l'accès à la justice	125 000 \$
--	------------

Osgoode Society for Canadian Legal History

Activités de programme de 2018	192 000 \$
--------------------------------	------------

Women's Centre of Halton

Clinique de droit de la famille de North Halton	8 717 \$
---	----------

WoodGreen Community Services

Programme de stabilisation en maison de chambre et de prévention de l'expulsion 82 445 \$

Workers' Action Centre

Avancer : information du public sur l'élargissement des protections des travailleurs en situation précaire ou touchant un petit salaire 50 000 \$

Total des subventions ordinaires 8 559 422 \$

TOTAL DES SUBVENTIONS DE 2017 12 479 041 \$

Fonds d'aide aux recours collectifs

MOT DE LA PRÉSIDENTE

L'année 2018 marquera le 25^e anniversaire du Fonds d'aide aux recours collectifs. Au moment de faire le bilan de l'année qui prend fin le 31 décembre 2017 et d'amorcer cette année anniversaire, il importe de réfléchir à nos débuts et à l'avenir qui se dessine.

J'ai intégré le Comité des recours collectifs en 2006 en tant que membre, puis j'en suis devenue la présidente en 2015. J'estime juste de dire que le Fonds d'aide aux recours collectifs, qui était assez méconnu et sous-utilisé, a fini par devenir une partie importante du paysage des actions collectives. Ainsi, en 1993 (sa première année d'existence), deux demandes de financement ont été présentées au titre de ce Fonds. En 1994, il y en a eu trois et en 1995, aucune. Jusqu'en 2002, seules 33 demandes de financement avaient été reçues au total au titre du Fonds, dont huit approuvées. Mais au fil du temps, le nombre de demandes présentées a augmenté, tout comme le nombre de demandes approuvées. À la fin de 2017, 246 demandes avaient été faites au titre du Fonds, dont 146 approuvées. Nous estimons que le Fonds d'aide aux recours collectifs assure un financement pour 10 % des actions collectives introduites en Ontario.

En passant en revue les récents rapports annuels, j'ai constaté qu'à tout coup, le mot de la présidence mentionnait des résultats qui pulvérisaient les records des années antérieures : nombre record de demandes de financement, nombre record d'audiences, nombre record de causes financées, record du montant total de financement consenti, solde total record et, dans certains cas, montant record de dépens acquittés grâce au Fonds. Cette année, nous avons encore battu de nombreux records. Nous avons ouvert un nombre record de dossiers de demande (37), tenu un nombre record d'audiences (27), financé un nombre record de causes (18) et payé des dépens à une hauteur record (3,5 millions \$) – en partie à cause des sommes réglées au titre des dépens lorsque des causes financées grâce au Fonds ont fait l'objet d'un procès et ont été perdues. Le montant de ces dépens a été en partie compensé par les droits perçus dans les causes financées grâce au Fonds ont été gagnées (3,2 millions \$).

Au fil des ans, toutes sortes de causes ont été financées. Citons entre autres :

- des allégations de maltraitance dans des établissements de logement où des enfants ou des personnes handicapées ont résidé;
- des allégations de négligence qui engageaient la responsabilité civile générale de la Couronne;
- des allégations d'infraction à la Charte des droits et libertés relatifs au traitement réservé à des manifestants lors du Sommet du G20;
- des allégations d'infraction à la Charte canadienne des droits et libertés relativement au traitement des détenus dans les établissements carcéraux;
- des réclamations au titre de la négligence professionnelle visant des vérificateurs, des comptables, des conseillers financiers, des avocats, des médecins et des hôpitaux;
- des réclamations au titre de la responsabilité civile relatives à des appareils médicaux, à des médicaments vendus sous ordonnance et à des biens de consommation;
- des actions relatives à la protection des consommateurs, notamment des causes portant sur l'interprétation des contrats types comme les dispositions de prépaiement des instruments financiers;
- des allégations de fausses déclarations faites à des étudiants de collèges accrédités;
- des affaires de frais non divulgués, des allégations de taux d'intérêts usuraires et de violation de la confidentialité;
- des affaires relatives à l'emploi, comme le non-paiement d'heures supplémentaires;

- des affaires relatives aux régimes de retraite, dont des allégations de mauvaise gestion, d'abus de confiance et de refus de payer les prestations de retraite dues;
- des affaires relatives aux franchises, dont des allégations de violations de contrats de franchisage et de manquements à l'obligation d'agir équitablement;
- des affaires relatives aux assurances, comme des allégations d'infractions à la *Loi sur les assurances* ou de détournement de sommes revenant à des titulaires de police;
- des affaires de droit de la concurrence quant à la fixation des prix;
- des affaires de droit de l'environnement relatives à des allégations de nuisances ou de négligence;
- des affaires en droit des valeurs mobilières;
- des affaires de propriété intellectuelle.

Bon nombre de ces causes ont été gagnées. Certaines ont été perdues. Néanmoins, toutes ces causes ont produit de l'accès à la justice, étaient d'intérêt public ou soulevaient des questions nouvelles. Comme l'a souligné l'ancienne présidente Anne Molloy dans le jugement rendu dans *Edwards v. the Law Society* (1994), 36 CPC (3d) 116 :

[16] [TRADUCTION] [...] En règle générale, le Comité a tendance à consentir du financement à des causes qui soulèvent des questions d'intérêt public et d'ordre général ou qui visent à améliorer la situation de personnes ou de groupes qui ont toujours été défavorisées dans notre société. Un des buts principaux du Fonds d'aide aux recours collectifs est de donner accès à la justice à ceux qui ne pourraient pas faire valoir leurs droits autrement. Il est dans l'intérêt public que ce fonds soit administré de manière à donner accès à la justice à ces personnes et à ces groupes.

Cette année, nous nous sommes lancés dans une révision approfondie de toutes nos politiques et procédures afin que le Fonds puisse répondre à une sollicitation croissante continue, qui est prévisible. Cela signifie notamment qu'en tant qu'intendants, nous devons toujours étudier avec grand soin les moyens qui nous permettent de gérer les risques tout en préservant la viabilité du Fonds. Nous avons également présenté à la Commission du droit de l'Ontario une proposition détaillée se rapportant à son projet baptisé *Les recours collectifs : Objectifs, constats, réformes*.

Je tiens à remercier tous les membres du Comité car ils ont, j'en suis sûre, consacré beaucoup plus de temps et de travail à celui-ci qu'ils le pensaient au départ. J'espère que les discussions enlevantes sur les questions qui se présentent à nous et sur les défis à relever constituent une sorte de récompense. Je tiens aussi à remercier notre conseillère, Gina Papageorgiou, notre directrice Finance stratégique et administration Judy Mark et notre adjointe administrative Linda Patki. Leur dévouement, leur dur labeur et leur intelligence extraordinaires sont essentiels au bon fonctionnement du Comité, qui ne pourrait pas s'en passer.



Wendy J. Earle
Présidente, Comité des recours collectifs

Fonds d'aide aux recours collectifs – Points saillants sur le plan financier

NOUVELLES DEMANDES ENTENDUES ET APPROUVÉES – 2008-2017

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Audiences tenues	12	13	9	22	12	13	20	17	22	27
Nouvelles demandes approuvées	9	12	7	15	7	7	11	12	17	18

RÉSULTATS DE 2017

État de la situation financière

	<u>Pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2017</u>	<u>Pour la période allant de 1994 au 31 décembre 2017</u>
Solde d'ouverture	19 861 537 \$	500 000 \$
Total des fonds accordés	(4 048 853)	(24 642 181)
Fonds remboursés/annulés	1 241 220	7 637 303
Frais/dépenses d'administration	(487 380)	(4 540 080)
Intérêts reçus	348 269	3 334 257
Redevances de 10 % reçues	3 242 185	47 807 957
Dépens accordés aux défendeurs	(3 506 975)	(13 447 253)
Solde au 31 décembre 2017	16 650 003 \$	16 650 003 \$

CONFORMÉMENT À L'ART. 13 DU RÉGL. DE L'ONT. 771/92, NOUS PRÉSENTONS LE RAPPORT SUIVANT :

1. Nombre de nouvelles demandes classées selon l'étape pertinente du recours au moment.

<u>Étape du recours</u>	<u>2017</u>	<u>2016</u>
Pré-certification	25	19
Appel de la certification		
Examen au préalable	1	2
Détermination des questions communes	1	1
Appel de la détermination des questions communes		
Étape suivant la détermination des questions communes		
Total	27	22

2. Nombre de nouvelles demandes acceptées et rejetées, ou en traitement/retirées, classées selon l'étape pertinente du recours au moment de la demande.

Étape du recours	Acceptées	Rejetées	Reportées/en traitement*/en suspens, etc.	Total
2016				
Pré-certification	14	3	2	19
Examen au préalable	2			2
Divers (questions communes)	1			1
Total	17	3	2	22
2017				
Pré-certification	17	6	2	25
Examen au préalable		1		1
Divers (questions communes)	1			1
Total	18	7	2	27

*Reportées à l'année suivante

3. En 2017, une aide financière a été consentie pour 18 nouvelles causes visées par le paragraphe 59.3 (1) de la *Loi* et pour 11 causes pour lesquelles une demande antérieure avait été approuvée, en conséquence d'une demande d'aide supplémentaire, aux termes du paragraphe 59.3 (5) de la *Loi*. En 2016, une aide financière a été consentie pour 17 nouvelles causes aux termes du paragraphe 59.3 (1) de la *Loi* et pour huit causes pour lesquelles une demande antérieure avait été approuvée, conséquemment à une demande d'aide supplémentaire, aux termes du paragraphe 59.3 (5) de la *Loi*.

4. Le montant total accordé, par type de débours, est de 4 048 853 \$.

Type de débours	Montant total accordé en 2017
Frais d'administration	595 213 \$
Frais de déplacement	312 306
Honoraires d'examen	141 027
Honoraires d'experts	2 837 662
Avis aux membres du groupe	91 783
Autre	70 862
Total	4 048 853 \$

Conformément au Règlement 771/92, la présente partie ne fait état que des montants accordés en 2017. Le total des paiements effectués sur le Fonds d'aide aux recours collectifs (FARC) en 2017 peut varier, étant donné que les montants accordés sont remboursés à mesure que les débours sont effectivement engagés et acquittés par les requérants.

5. Total des sommes payées sur le FARC aux requérants conformément à l'article 59.3 de la *Loi* : 2017, 2 862 888 \$; 2016, 1 080 364 \$. Au 31 décembre 2017, le solde de tous les paiements à verser aux requérants se chiffrait à 5 231 474 \$.

1. Il s'agit de la *Loi sur le Barreau du Haut-Canada*.

6. En 2017, neuf (9) recours ont été certifiés. En 2016, sept (7) recours ont été certifiés.

7. En 2017, la cause d'un demandeur ayant reçu une aide financière a eu pour résultat que les groupes qui ont pris part au recours collectif ont reçu ou recevront une somme d'argent. En 2016, ce fut le cas pour quatre demandeurs.

8. En 2017, quatre (4) défendeurs ont demandé de se faire payer sur le FARC le montant des dépens qui leur ont été accordés, en vertu de l'article 59.4 de la Loi, tandis qu'en 2016, on avait reçu deux (2) demandes. Ces paiements découlent du principe d'indemnisation des demandeurs pour les dépens accordés contre eux.

9. En 2017, nous avons effectué des paiements totalisant 3 506 975 \$ sur le FARC à des défendeurs, conformément à l'article 59.4 de la Loi. En 2016, ils totalisaient 528 767 \$. Ces paiements découlent du principe d'indemnisation des demandeurs pour les dépens accordés contre eux.

10. Recours à l'égard desquels le demandeur a reçu une aide financière en vertu de l'article 59.3 de la Loi (y compris les causes récemment approuvées et celles approuvées auparavant à l'égard desquelles une aide financière supplémentaire a été accordée en 2017).

	Frais d'administration	Frais de déplacement	Honoraires d'examen	Honoraires d'experts	Avis aux membres du groupe	Autre	Total
2017	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Responsabilité civile de la Couronne – Manquement général à son obligation	33 103	19 850	7 309	33 700	24 713		118 675
Responsabilité civile de la Couronne – Infraction à la <i>Charte des droits et libertés</i>				11 300			11 300
Responsabilité civile de la Couronne – Droits des détenus	84 500	83 000	55 000	411 000		500	634 000
Placements / Valeurs mobilières	51 289	39 604	30 000	531 763	2 070	35 362	690 088
Responsabilité civile à l'égard des produits – Produits médicaux	26 426	1 807	273	1 845			30 351
Emploi	35 000			40 000	15 000		90 000
Protection des consommateurs – Interprétation des contrats	96 440	23 560		602 184			722 184
Responsabilité civile à l'égard des produits – Biens de consommation	34 155	31 485	20 445	260 000		25 000	371 085
Concurrence	80 000	20 000		366 370			466 370
Négligence générale	45 000	30 000		125 000			200 000
Négligence d'un avocat	40 000	22 000		300 000		10 000	372 000
Protection des consommateurs – Violation de la confidentialité	27 300	19 000	13 000	64 500			123 800
Agression sexuelle	17 000	18 000	10 000	75 000	50 000		170 000
Négligence professionnelle générale – Conseiller en placement	25 000	4 000	5 000				34 000
Abus de confiance				15 000			15 000
Total	595 213	312 306	141 027	2 837 662	91 783	70 862	4 048 853
2016							
Ensemble des causes	548 966	224 343	165 692	1 917 299	26 984	261 089	3 144 373

Comité des recours collectifs

Le Comité des recours collectifs compte cinq membres. La Fondation et le procureur général de l'Ontario nomment chacun un membre et nomment conjointement les trois autres membres.



Wendy J. Earle

Présidente

Avocate et arbitre



Sandra Barton

Associé principal, Gowling WLG (à partir d'août 2017)



Paul J. Evraire, Q.C.

Conseiller juridique spécial (retraité), ministère de la Justice



Scott C. Hutchison

Associé principal, Henein, Hutchison LLP



Jasminka Kalajdzic

Doyenne associée et professeure agrégée, Faculté de droit,
Université de Windsor (jusqu'en juin 2017)



Kim Twohig

Avocate générale (retraîtée), ministère du Procureur général



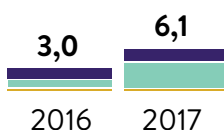
Points saillants sur le plan financier 2017

RÉSULTATS COLLECTIFS (M \$)

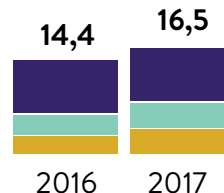
Recettes



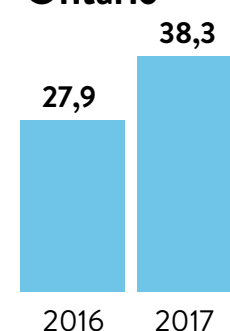
Dépenses



Subventions et prix approuvés



Aide juridique Ontario



RÉSULTATS COLLECTIFS (M \$)

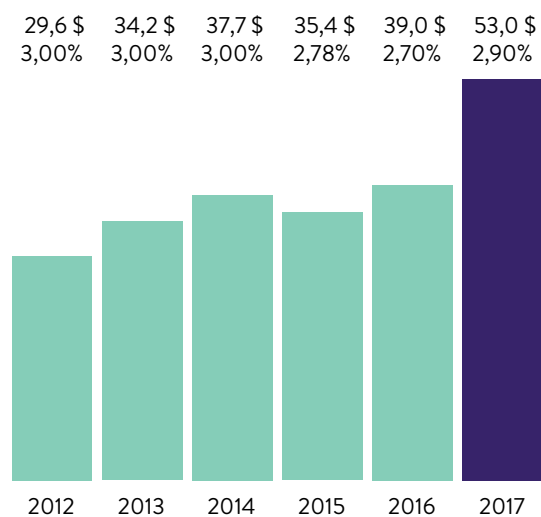
Les recettes de la Fondation du droit de l'Ontario proviennent principalement des intérêts gagnés sur les comptes fiduciaires mixtes des avocats et parajuristes de l'Ontario. Sont versées dans ces comptes fiduciaires mixtes les sommes détenues en fiducie pour plus d'un client. Selon la loi, tous ces intérêts doivent être remis à la Fondation. Les recettes ont augmenté en 2017 en raison de la hausse des soldes des comptes en fidéicommis mixtes, des taux de rendement et des arrérages reçus sur les comptes identifiés grâce aux déclarations annuelles des avocats et des parajuristes. Le taux préférentiel a connu deux hausses, tandis que les comptes en fidéicommis mixtes ont crû, quoique ces soldes puissent varier.

La Fondation négocie périodiquement des taux de rendement avec toutes les institutions financières qui sont autorisées à détenir des comptes mixtes en fiducie pour les avocats et les parajuristes. Certaines des ententes conclues à cet égard sont plus favorables que d'autres, et la Fondation tente continuellement d'obtenir des améliorations relativement à toutes les ententes. Par exemple, si la banque offrant les pires conditions s'alignait sur la banque offrant les meilleures conditions, les intérêts supplémentaires générés permettraient de financer près de dix autres bourses d'études sur les questions d'intérêt public, de sorte que les organismes sans but lucratif pourraient accepter beaucoup plus de dossiers judiciaires et de clients. D'où l'importance de ces négociations.

Les états financiers vérifiés de 2017 sont disponibles en ligne à www.lawfoundation.on.ca/fr/qui-nous-sommes/annual-reports

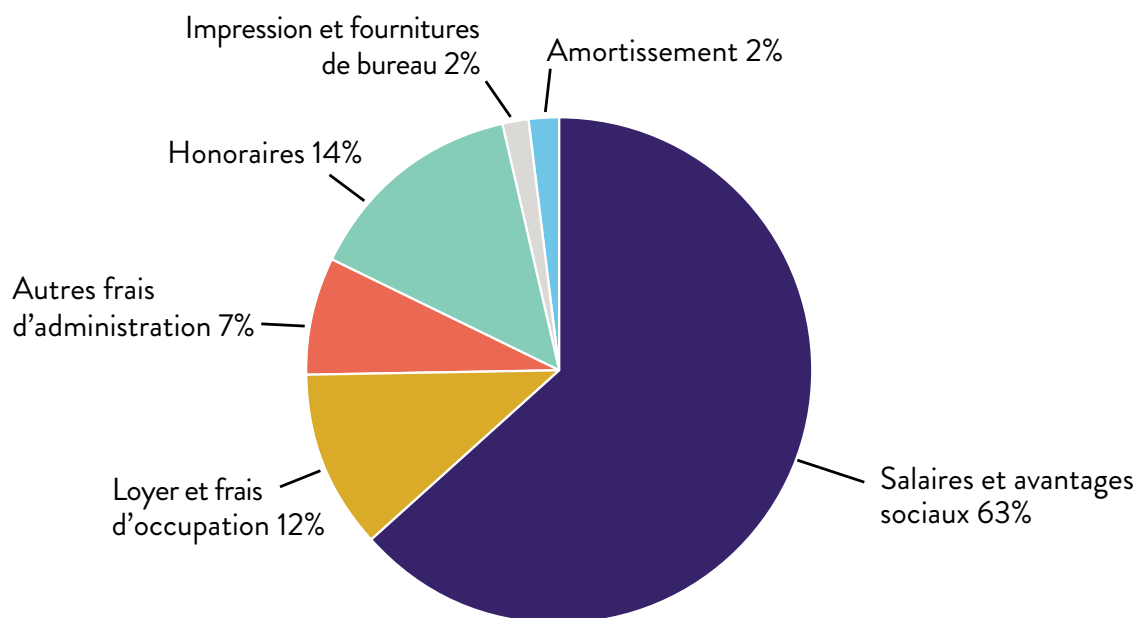
Produit de l'intérêt et taux d'intérêt

Intérêt sur les comptes en fiducie mixtes (M \$) | Taux d'intérêt préférentiel moyen (%)



DÉPENSES

La Fondation a encore géré ses dépenses avec prudence tout en prenant en compte l'évolution des besoins et des conditions économiques. Les dépenses de fonctionnement (exclusion faite de celles du Fonds d'aide aux recours collectifs) se montaient à 2,1 millions \$, soit une hausse de 7,9 % en 2017, en raison de projets d'évaluation lancés et d'une augmentation du nombre de subventions, après une baisse de 1 % en 2016 et une hausse de 7,1 % en 2015.



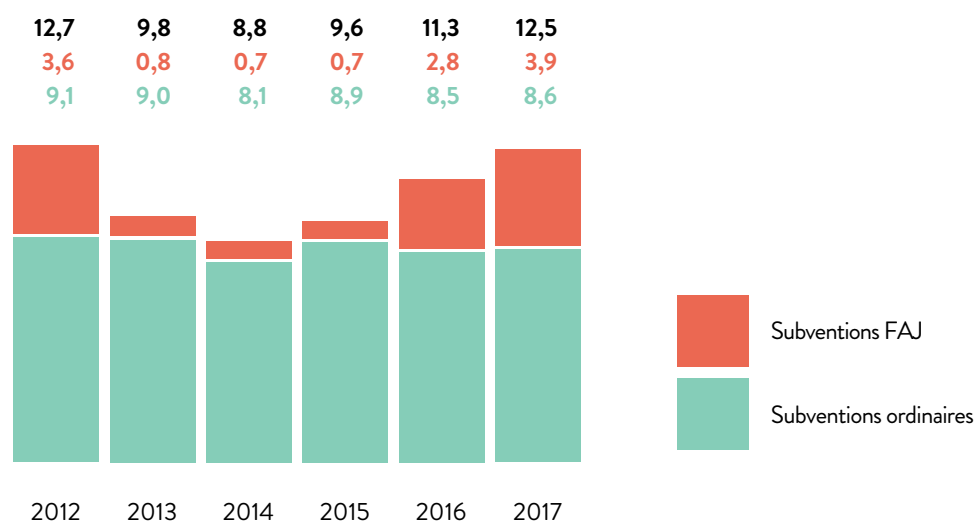
FINANCEMENT D'AIDE JURIDIQUE ONTARIO

Soixante-quinze pour cent des recettes provenant des comptes mixtes en fiducie, déduction faite des charges d'exploitation, sont versées à Aide juridique Ontario. La contribution de la Fondation a augmenté en 2017 pour passer à 38,3 millions de dollars, comparativement à 27,9 millions de dollars en 2016.

SUBVENTIONS APPRouvÉES

Avec les fonds qui lui restent, la Fondation accorde des subventions qui soutiennent un accès à la justice amélioré. Le total des subventions approuvées en 2017 a été plus élevé en raison de l'octroi d'un plus grand nombre de subventions du Fonds d'accès à la justice.

Subventions approuvées (M\$)



Gouvernance et personnel

CONSEIL D'ADMINISTRATION

La Fondation du droit de l'Ontario est régie par un conseil d'administration bénévole de cinq personnes. Trois administrateurs sont nommés par le Barreau du Haut-Canada et deux administrateurs sont nommés par le procureur général de l'Ontario. La Fondation présente son rapport annuel au procureur général en vue de son dépôt à l'Assemblée législative.



Linda R. Rothstein, Chair
Présidente

Avocate associée, Paliare Roland Rosenberg Rothstein LLP



Ross F. Earnshaw

Avocate associé, Gowling WLG



Paul Le Vay

Avocate associé, Stockwoods LLP Barristers



Isfahan Merali

Avocat du tribunal, Commission du consentement et de la capacité



Stephen Rhodes

Sous-ministre, Le ministère de l'Énergie, du Développement du Nord et des Mines

PERSONNEL

Tanya Lee

Chef de la direction

Tracy Au

Adjointe de bureau (en congé)

Aliyah Bhayani

Responsable des subventions

Monica Carreon Diez

Coordonnatrice de programme

Alida De Lorenzi

Responsable des subventions

Kathryn Hunter

Responsable des subventions

David Kinsman

Responsable des subventions

Marlene Law

Gestionnaire, Comptabilité et administration

Judy Mark

Directrice, Finance stratégique et administration

Kirsti Mathers McHenry

Directrice des politiques et programmes

Maria Motakis

Adjointe exécutive au chef de la direction

Nathalie Noël

Spécialiste de la communication

Gina Papageorgiou

Avocate, Comité des recours collectifs

Linda Patki

Assistante juridique Comité des recours collectifs

Arta Tafaj

Coordonnatrice principale à l'administration

*Conception du rapport annuel : Scott Newlands Creative •
scottnewlands.com*



**La Fondation
du droit
de l'Ontario**

Améliorer l'accès à la justice

416.598.1550

general@lawfoundation.on.ca

La Fondation du droit de l'Ontario

20, rue Queen Ouest, bureau 3002, C.P. 19, Toronto (Ontario) M5H 3R3

www.lawfoundation.on.ca/fr

